

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Rapport du HCERES sur la structure fédérative :

Institut des Sciences de l'Homme

ISH

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université Lumière - Lyon 2

Centre National de la Recherche Scientifiques – CNRS

École Normale Supérieure de Lyon – ENS Lyon

Sciences Po Lyon

Université Jean Moulin Lyon 3

Université Jean Monnet Saint-Étienne – UJM

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

Jacques COMMALLE, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Fédération

Nom de la fédération : Institut des Sciences de l'Homme

Acronyme de la fédération : ISH

Label demandé : Renouvellement

N° actuel : USR 3385

Nom du directeur
(2014-2015) : M. Djamel Abdelkader ZIGHED

Nom du porteur de projet
(2016-2020) : M. Djamel Abdelkader ZIGHED

Membres du comité d'experts

Président : M. Jacques COMMAILLE, École Normale Supérieure de Cachan

Experts : M^{me} Martine BENOIT, Université Lille 3

M. Stéphane POUYLLAU, CNRS, Paris

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Chantal BORDES-BENAYOUN

Représentants des établissements et organismes tutelles de la fédération :

M. Jean-Yves COTTIN, Université de Lyon (COMUE)

M. Yanni GUNNELL, Université Lumière Lyon 2

M^{me} Anne-Laure GRAS, Université Lumière Lyon 2

M. Bertrand JOUVE, CNRS

M. Jean-Luc MAYAUD, Université Lumière Lyon 2

M. Youcef OUERDANE, Université Jean Monnet Saint-Étienne

M^{me} Bernadette PERRICHON, CNRS

M. Gilles POLLET, IEP Lyon

M. Yannick RICARD, ENS Lyon

M. Peter WIRTZ, Université Jean Moulin Lyon 3

1 • Introduction

Historique de la structure, localisation géographique des chercheurs et description synthétique de son domaine d'activité

Créée en 1987, la Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme (MRASH) devient en 1998 l'Institut des Sciences de l'Homme, Unité Mixte de Services (UMS 1798) sous tutelle conjointe du CNRS et des Universités Lyon 2 et Lyon 3. L'ISH est alors intégré au Réseau national des MSH (RNMSH). En 2007, l'ISH passe sous la tutelle conjointe du CNRS, de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'École Normale Supérieure (ENS) de Lyon. En 2011, l'ISH acquiert le statut d'unité de Services et de Recherche (USR 3385), trois nouvelles tutelles sont alors associées : l'IEP (Institut d'Études Politiques) de Lyon, l'Université Jean Monnet Saint-Étienne et l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'ISH est installé 14 rue Berthelot (7^{ème} arrondissement de Lyon) dans les bâtiments de l'ancienne école du service de santé militaire (pour mémoire, des locaux qui furent réquisitionnés en 1943 et 1944 par la Gestapo dont la section 4 était dirigée par Klaus BARBIE). L'ISH rassemble aujourd'hui 23 laboratoires (13 UMR (Unités Mixtes de Recherche) et 10 EA (Équipes d'Accueil) qui sont hébergés sur les sites de Lyon, de Saint-Étienne et dans les locaux des établissements de tutelle.

L'ISH est d'abord une unité de services : il propose aux chercheurs des salles et des locaux, une assistance technique en informatique, audio-visuel et documentation, un accompagnement scientifique et technique des projets de recherche ANR (Agence Nationale de la Recherche), européens ou inter-MSH. En tant qu'unité de recherche, l'ISH a axé son projet et son animation scientifiques autour de trois thématiques, les « Humanités Numériques », le « Genre », « Travail, Espace et mondialisation ».

Équipe de direction

Le directeur de l'ISH, M. Djamel Abdelkader ZIGHED de l'Université Lumière Lyon 2, est secondé par une directrice adjointe, M^{me} Isabelle SAYN, CNRS, et par une secrétaire générale, M^{me} Emma BESSIERES, à la tête d'une équipe administrative comptant 19 collègues. Cette équipe est scindée en trois services : « Accompagnement de la recherche » ; « Services communs » ; « Systèmes d'information » ; chacun de ces services est dirigé un chef de service.

Effectifs propres à la structure

Les effectifs propres de l'ISH rassemblent 22 personnes. L'ISH regroupe par ailleurs 23 laboratoires, soit un potentiel évalué à près de 3.000 personnes.

2 • Appréciation sur la structure fédérative

Avis global

L'ISH a connu, au cours du présent contrat, des développements très importants : un souci d'améliorer la concertation entre ses différentes composantes, ainsi qu'en témoigne l'organigramme rendant compte des formes de sa gouvernance ; le déploiement de ses activités de service dans le cadre d'une politique de mutualisation qui s'est sensiblement enrichie ; les efforts de structuration de l'activité de recherche avec une transversalisation de celle-ci autour de trois grands axes puis de sept axes dans le projet. Néanmoins, si le développement des activités de service s'inscrit bien dans la tradition de l'institution, les orientations annoncées en la matière suscitent des interrogations sur leur opérationnalisation effective, sur les principes qui la fondent, sur leur articulation avec les composantes du dispositif de la structure fédérative.

Par ailleurs, la structuration de l'activité de recherche apparaît encore relativement modeste, au regard de la richesse du potentiel concerné, ainsi que les réalisations de cette activité. De plus, si la volonté de mettre en œuvre un programme scientifique fort est bien présente (c'est-à-dire de faire en sorte que le « R » du statut d'Unité de Services et de Recherche corresponde pleinement à une réalité), la pertinence du choix des axes (les trois du bilan et les sept du projet) mériterait d'être davantage justifiée. De même, les garanties de réalisation des projets annoncés autour des sept nouveaux axes devraient être plus affirmées, et ceci d'autant que leur nombre pose la question d'un risque de dilution de l'identité scientifique de l'ISH, sans forcément résoudre une implication très inégale de ses différentes composantes.

Enfin, le tissu institutionnel local du site conduit à soulever des interrogations concernant : la pluralité de structures fédératives faisant craindre un effet de juxtaposition ; des collaborations inégales avec certains des partenaires (par exemple : l'ENS et l'IEA (Institut des Études Avancées) de Lyon, mais aussi la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies)) ; un paysage mouvant dans le cadre de la mise en place de la COMUE (COMmunauté d'Universités et d'Établissements).

Points forts et opportunités

Il existe un potentiel important, en termes de moyens en locaux, en équipements, en ressources humaines tant sur le plan administratif et technique que sur le plan scientifique. L'équipe de l'ISH est apparue comme très fortement soudée, manifestant une grande cohérence dans le développement de ses activités, et très volontariste.

L'ISH présente de manière évidente une compétence affirmée dans le domaine des supports techniques à la recherche.

Ce potentiel, et l'expérience acquise, font de l'ISH, virtuellement, un dispositif parfaitement adéquat pour assumer pleinement sa fonction de structure fédérative pour l'ensemble du site dans le cadre de la recomposition de celui-ci.

Points faibles et risques

Les perspectives de développement des prestations de nature technique ne s'inscrivent pas suffisamment dans la politique de mise en place de nouvelles infrastructures sur le plan national (plateformes MSH, plateformes d'édition électronique et archives ouvertes, TGIR (Très Grandes Infrastructures de Recherche)), et ne tirent pas assez parti des expériences en la matière.

Malgré les efforts incontestables accomplis dans le cours du présent contrat et les perspectives annoncées dans le projet, la mise en œuvre effective d'une politique de recherche, complémentaire de l'activité de services, et justifiant le statut d'USR de l'ISH, comporte encore de fortes incertitudes tenant principalement à :

- une mobilisation très inégale des laboratoires, ceci malgré le dispositif de concertation mis très opportunément en place et le partage de la responsabilité de l'animation des sept axes annoncés dans le projet, confiée désormais à trois collègues appartenant à des laboratoires différents ;

Institut des Sciences de l'Homme, ISH, Lyon 2, CNRS, ENS Lyon, IEP Lyon, U Lyon 3, U St Étienne, M. Djamel ABDELKADER ZIGHED

- l'insuffisance des forces au niveau du personnel affecté à l'ISH pour mettre en œuvre un véritable volontarisme dans la conception et la mise en œuvre d'une politique de recherche, ceci malgré la qualité incontestable du travail accompli par le personnel concerné ;

- des incertitudes quant au positionnement des tutelles à l'égard de la vocation de l'ISH, notamment pour ce qui concerne le développement d'une activité de recherche spécifique, c'est-à-dire conforme à la doctrine des MSH en général.

Recommandations

1. En ce qui concerne les prestations de nature techniques offertes par l'ISH :

- il conviendrait de porter une attention particulière à la politique de prix pratiquée dans la répercussion des coûts sur les usagers, en particulier dans le cadre de l'externalisation de l'infrastructure système prévue pour les années futures ;

- le comité d'experts suggère que la politique d'externalisation des services numériques intègre des critères plus larges, ne se limitant pas aux critères informatiques, au-delà donc de la stricte sécurité informatique ou technique, pour prendre en compte également les questions autour des données (confidentialité, intégrité des données) ;

- l'ISH devrait veiller à un développement plus approfondi de l'interaction entre l'offre de services interne (en particulier autour des questions du numérique) et les dispositifs extérieurs (plateformes MSH, plateformes d'édition électronique et archives ouvertes, TGIR). Un tel développement devrait permettre, d'une part, d'inscrire l'USR dans une logique d'interaction plus affirmée à l'intérieur de la politique de site (offre régionale), et, d'autre part, de jouer la carte de la complémentarité avec des dispositifs nationaux pour les équipes locales.

2. En ce qui concerne la politique institutionnelle de l'ISH :

Le comité d'experts propose la mise en place d'une équipe de direction collégiale à effectif restreint (entre cinq et sept collègues issus des laboratoires associés) pour assister le directeur dans la définition et la mise en œuvre effective des orientations d'activités notamment scientifiques de l'ISH. Une équipe de direction plurielle, représentant le plus de disciplines et de tutelles possibles devrait permettre à l'ISH d'affirmer, de sa propre initiative, une identité légitimatrice.

Le comité d'experts suggère l'établissement d'un dispositif de concertation pour définir la place de l'ISH dans la politique de site et la mise en œuvre de la COMUE. Il semble déterminant de constituer au plus vite au niveau de la COMUE un groupe de travail piloté par un « animateur » et comprenant des représentants de toutes les tutelles ainsi que des représentants du CS (Conseil Scientifique) de l'ISH. La forte légitimité de ce CS compte tenu de sa composition - membres extérieurs avec une proportion importante d'étrangers -, et la volonté qu'il exprime de contribuer à assurer l'avenir de l'ISH sur le site, devraient conduire à en faire un acteur important de la définition de la politique institutionnelle de l'ISH.

Un tel groupe de travail devrait pouvoir donner une cohérence au positionnement des tutelles par rapport à l'ISH (en l'état actuel, l'éventail des positionnements va du soutien affirmé à une tolérance tout juste exprimée) et permettre de surmonter ce qui apparaît en l'état comme une contradiction entre les attentes fortes exprimées par les tutelles à l'égard de l'ISH comme structure fédérative (ce qui est légitime en même temps qu'encourageant et prometteur) et la difficulté actuelle à garantir à l'ISH les conditions lui permettant d'assumer pleinement sa vocation.

Dans un contexte en pleine recomposition, l'action conjuguée de ces deux instances devrait permettre d'affermir la définition de l'identité de l'ISH dans l'exercice de ses activités de service et de recherche (de façon conforme à son statut d'USR), ceci en adéquation avec les principes généraux au fondement des MSH au niveau national, notamment pour ce qui concerne l'interinstitutionnel, l'interdisciplinaire et l'international (domaine dans lequel l'ISH devrait être pleinement un acteur au niveau du site), auxquels il convient d'ajouter la formation, avec la mise en place d'une politique d'accueil et de soutien à des doctorants.